



Procès-verbal de la séance de l'Assemblée bourgeoise d'Icogne du lundi, 15 décembre 2025 Séance N° 3 - 2025

de 19h 15 à 19h 45
à la Salle des Abris de la Thoune

Président : M. Olivier Duchoud
Vice-Présidente : Mme Anne-Christine Rey-Gillioz

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Steve Morard

Excusés : MM Frédéric Dêlêze et Lionel Nanchen, en arrêt maladie

Preneur du PV : Mme Marie Eve Revey, en remplacement du Secrétaire-
caissier communal

19 bourgeoises et bourgeois sont présents, ainsi que les 4 membres du Conseil
bourgeoisial.

Ouverture de l'Assemblée bourgeoise

Chères bourgeoises, chers bourgeois,

Au nom de l'ensemble du Conseil bourgeoisial, le **Président** a le plaisir d'ouvrir
l'Assemblée bourgeoise appelée à se prononcer sur les budgets 2026 de la
Bourgeoisie, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Avant d'ouvrir la séance, le **Président** rappelle que l'assemblée a été convoquée
dans les délais légaux par affichage et par publication sur le site internet de la
commune. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, le **Président** informe que
la séance est enregistrée dans sa totalité.

Le **Président** remercie les bourgeoises et bourgeois d'avoir répondu présent et
souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire
honneur à l'ensemble de notre Communauté.

L'ordre du jour de ce soir est donc le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 16 juin 2025 –
approbation
2. Nomination des scrutateurs
3. Budget 2026 de la Bourgeoisie – lecture
4. Budget 2026 de la Bourgeoisie – approbation
5. Commission bourgeoise – retour sur les activités 2025
6. Divers

Aucune remarque n'étant formulée concernant l'ordre du jour, celui-ci est accepté.

Le Président excuse l'absence du conseiller M. Frédéric Délèze et désigne Mme Marie Eve Revey pour la rédaction du procès-verbal.

POINT 1 : PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 JUIN 2025

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'au guichet de l'administration communale. Le Président demande si un membre souhaite une lecture complète ?

Aucune demande de lecture complète n'est formulée.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président nomme Mme Danielle Emery comme scrutatrice.

POINT 3 : BUDGET 2026 DE LA BOURGEOISIE D'ICOGNE

Le Président présente le budget 2026 de la Bourgeoisie.

Les charges liées à l'administration de la Bourgeoisie s'élèvent à CHF 56'200.-, tandis que celles concernant la gestion du patrimoine financier atteignent CHF 30'820.-. Ces montants sont en légère diminution par rapport au budget précédent.

Les revenus proviennent principalement de la mise en location des biens immobiliers appartenant à la Bourgeoisie, notamment les bâtiments mis à disposition de la Municipalité d'Icogne pour un montant de CHF 39'950.- ainsi que le Café d'Icogne pour environ CHF 22'200.-. Les dividendes des actions d'Icogne Energie SA complètent les revenus annuels et permettent à la Bourgeoisie d'assurer le financement de son fonctionnement et de ses investissements.

Le Président précise également que deux études devraient être réalisées en 2026. La première concerne l'avenir du refuge forestier situé à la place de la scie Brûlée, tandis que la seconde vise à définir les possibilités d'aménagement dans la zone artisanale des Moulins. Ces projets reflètent la volonté du Conseil de valoriser le patrimoine bourgeoisial et de renforcer son rôle au sein de la communauté.

Le récapitulatif des comptes est ensuite présenté :

Charges

- Administration générale : CHF 56'200.-
- Économie publique : CHF 11'432.75
- Finances : CHF 30'820.-

Revenus

- Économie publique : CHF 10'068.–
- Finances : CHF 164'052.–

Résultat

- Total des charges : CHF 98'452.75
- Total des revenus : CHF 174'120.–
- Excédent de revenus : CHF 75'667.25

Discussion

M. Gaston Bagnoud demande des précisions concernant un montant figurant dans les charges de transfert à hauteur de CHF 10'300.–.

Une discussion s'engage ensuite au sujet des deux études prévues au budget, plus particulièrement celle concernant le refuge forestier. Certains membres de l'assemblée estiment qu'une nouvelle étude ne serait pas nécessaire dans la mesure où la Commission bourgeoisiale a déjà travaillé sur ce dossier et transmis plusieurs propositions au Conseil. Le Président précise que la Commission reviendra plus en détail sur cette question lors du point consacré à ses activités.

Une autre question est posée concernant l'entretien des bâtiments bourgeoisiaux. Il est expliqué qu'un montant a été prévu afin de pouvoir faire face à d'éventuels travaux urgents ou imprévus sur les bâtiments appartenant à la Bourgeoisie.

Aucune autre question n'étant formulée, le Président clôt la discussion.

POINT 4 : BUDGET 2026 DE LA BOURGEOISIE D'ICOGNE - APPROBATION

Le Président soumet le budget 2026 de la Bourgeoisie au vote.

Résultat du vote

- Oui : 12
- Non : 0
- Abstentions : 0

Le budget 2026 de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité.

Le Conseil bourgeoisial remercie l'assemblée pour sa confiance.

POINT 5 : COMMISSION BOURGEOISIALE – RETOUR SUR LES ACTIVITÉS 2025

Le Président donne la parole à M. Jean-Robert Mayor pour la présentation des activités réalisées par la Commission bourgeoisiale durant l'année 2025.

Concernant le Café d'Icogne, il rappelle l'arrivée des nouveaux gérants et les différents aménagements réalisés afin de permettre une activité de restauration. Du nouveau mobilier a été installé à l'intérieur de l'établissement, tandis que l'ancien mobilier historique a été conservé et déplacé à la Maison bourgeoisiale. Un garde-

corps a également été installé sur la terrasse afin de répondre aux exigences de sécurité.

Des travaux ont aussi été entrepris au niveau de la ventilation du Café. Une partie de l'entretien a déjà été réalisée, mais le remplacement du moteur ainsi qu'un nettoyage complet de la ventilation seront encore nécessaires.

Concernant les maisons communales et bourgeoises, des travaux de rafraîchissement des peintures et des crépis ont été réalisés par différentes entreprises locales. Plusieurs dégradations ayant été constatées sur certains bâtiments, la Commission a souhaité prévoir un montant d'entretien dans le budget afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin.

Au couvert de la scie, différents aménagements ont été réalisés à la suite des travaux de stabilisation du terrain effectués en 2024. Des travaux d'engazonnement ont été entrepris, des pas japonais ont été installés afin de faciliter l'accès aux sanitaires et une terrasse conviviale a été aménagée. Un bassin en pierre a également été installé. Des travaux d'élagage ont été effectués autour du raccard afin d'assainir la zone et de limiter les problèmes liés aux aiguilles tombant sur la toiture.

M. Jean-Robert Mayor présente ensuite les importants travaux forestiers réalisés dans le cadre d'une coupe de protection mandatée par l'État du Valais. Les bois ont été sortis entiers puis débranchés afin de valoriser les branches en bois énergie. Les travaux ont nécessité d'importantes opérations de nettoyage et de remise en état.

Discussion

M. Gérard Mayor intervient au sujet des travaux forestiers et des dégâts occasionnés sur certains talus ainsi que sur des zones favorisant la biodiversité. Il estime que les méthodes utilisées ont provoqué des dommages importants sur certaines plantations et aménagements réalisés précédemment.

La Commission prend note des remarques formulées et indique qu'elle transmettra ces observations aux responsables concernés afin que la situation puisse être examinée.

Le Président remercie la Commission bourgeoise pour le travail accompli durant l'année.

POINT 6 : DIVERS

Mme Marina Kamerzin revient sur une demande concernant l'obtention de la liste des bourgeois. Mme Nathalie von Dach explique que, conformément à la législation sur la protection des données, ces listes ne peuvent être transmises librement. Elle précise qu'elles ne sont accessibles que dans certaines situations prévues par la loi, notamment durant les périodes électorales.

Une discussion s'engage alors sur la protection des données et sur les possibilités d'accès aux listes dans le cadre d'initiatives ou de démarches citoyennes. Il est rappelé que toute transmission de données doit être justifiée et proportionnée conformément aux exigences légales cantonales et fédérales.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président remercie les membres du Conseil bourgeoisial, la Commission bourgeoisiale, les employés communaux ainsi que toutes les personnes présentes pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année. Il adresse également ses vœux de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'assemblée.

Mme Nathalie von Dach conduit ensuite la prière de clôture.

La séance est levée à 19h45.

Le Président

La secrétaire
ad hoc

Olivier Duchoud

Marie Eve Revey